

- la poursuite des travaux sur la question de la mise en application des accords issus du cycle de l'Uruguay (1986-1994) en vue d'aider les pays en développement à respecter intégralement les engagements pris dans le cadre de ces négociations;
- la clarification de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour faciliter l'accès aux médicaments dans les situations de pandémie ou d'épidémie.

Toutes ces questions jouent un rôle primordial pour ce qui est de l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale. Tous, ou à peu près, veulent être admis au système mondial à titre de participants à part entière. Comme les trois quarts des membres de l'OMC sont des pays en développement, le succès des négociations dans ce domaine dépendra essentiellement de la mesure dans laquelle ils jugeront que leurs aspirations ont été satisfaites.

Il existe entre ces éléments des liens importants qui influent sur le développement et les efforts que nous déployons au sein du G8 pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable.

Mais il y a aussi un autre défi à relever, qui consiste à fournir à un bon nombre, sinon la plupart, des pays en développement membres de l'OMC la souplesse et les mécanismes nécessaires pour leur permettre de respecter les engagements pris dans le cadre de l'OMC d'une manière qui soit productive et efficace.

